

Gouvernement du Québec

Décret 1238-2024, 14 août 2024

CONCERNANT la modification des conditions de travail de monsieur Claude Foster comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE monsieur Claude Foster a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société d'habitation du Québec par le décret numéro 9-2022 du 12 janvier 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions de travail de monsieur Claude Foster annexées à ce décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Habitation :

QUE les conditions de travail de monsieur Claude Foster annexées au décret numéro 9-2022 du 12 janvier 2022 soient modifiées par le remplacement des articles 2 et 5 respectivement, par :

«2. Le présent engagement commence le 7 février 2022 pour se terminer le 22 septembre 2024, sous réserve des dispositions de l'article 4. »;

«5. Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Foster se termine le 22 septembre 2024. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat. »;

QUE le décret numéro 9-2022 du 12 janvier 2022 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83938

